

## **Faut-il séparer les banques de dépôt et les banques d'investissement ?**

### **Les motifs**

#### **De la crise de 1929 à la crise de 2008**

L'idée de séparer les banques de dépôts et les banques d'investissement trouve son origine dans la crise des années 1930, aux USA, explique Pierre-Noël Giraud. Elle a pris la forme d'une loi adoptée en 1933, connue en France sous le nom de Glass Steagall Act. Cette loi a fait la distinction entre les établissements bancaires de dépôts (les banques commerciales) et les banques d'affaires.

Cette idée est venue de ce que la crise des années 1930 a commencé par une crise boursière, mais qui s'est propagée à tout le système bancaire dont la paralysie a généré une très forte amplification de la crise. Les banques ont prêté de l'argent à des investisseurs qui achetaient des actions, se contentant de prendre les actions en garantie des prêts. Cela a amplifié le mouvement de hausse du cours des actions jusqu'à conduire au krach. Mais une fois celui-ci intervenu, les banques n'ont plus été remboursées des prêts qu'elles avaient accordés. Certaines ont fait faillite, entraînant la chute d'autres banques et provoquant une véritable crise du système bancaire qui s'est abattu comme un château de cartes. Résultat : plus personne dans l'économie ne trouvait de crédit. Le marché immobilier aussi bien que l'industrie était en panne. Même si un industriel avait un bon projet, il ne pouvait pas le financer. On a tiré comme leçon de cet épisode que la monnaie et le crédit doivent être protégés des fluctuations des marchés financiers.

Aujourd'hui, l'idée revient dans le débat de nouveau, la crise que nous connaissons est partie de la finance. Un certain nombre de produits financiers très sophistiqués qui avaient été fabriqués par des banques d'affaires sont apparus subitement comme risqués. On a parlé à ce sujet de produits toxiques. Mais la crise s'est ensuite propagée à l'économie à travers les banques dont une large part est désormais constituée de banques universelles qui détenaient notamment des actifs toxiques. Certaines banques ont commencé à faire faillite. La confiance entre les banques a disparu comme dans les années 1930. Il a fallu que les banques centrales injectent énormément de liquidités pour que les paiements interbancaires et le système de crédit continue de fonctionner. Mais le choc venu de la finance a néanmoins ralenti l'activité de crédit, ce qui a contribué à transformer la crise financière en crise économique.

Même causes mêmes effets, note Pierre-Noël Giraud. La question est donc à nouveau posée de savoir s'il ne serait pas opportun d'établir une séparation entre ces différentes banques, puisqu'aujourd'hui les grandes banques universelles européennes font à la fois des activités de dépôts et de crédits, de la gestion de patrimoine éventuellement, de gros patrimoines, éventuellement de la gestion à risque de gros patrimoines. Et elles investissent elles-mêmes sur les marchés financiers pour leur compte propre.

#### **Protéger les activités de crédit de l'instabilité de la finance de marché**

Au total, l'idée qui sous-tend les propositions de séparation des banques de dépôts et des banques d'investissement est qu'il faut éviter que ce qui se passe sur les marchés financiers contamine

l'activité de crédit.

La finance de marché, insiste Pierre-Noël Giraud, est et sera toujours instable. Cela tient au fait que le prix d'un actif de marché, tel que le prix d'une action par exemple correspond à l'évaluation que l'on fait aujourd'hui de l'avenir d'une entreprise. Si on pense qu'elle va faire des bénéfices croissants, son prix monte. Si on pense qu'elle va rencontrer des difficultés, son prix baisse. Un prix qui est ainsi une simple anticipation du futur peut fluctuer considérablement, si les investisseurs financiers deviennent tout d'un coup plus pessimistes ou plus optimistes. La volatilité de la finance de marché est donc inévitable. Ce n'est pas la peine d'essayer de la réduire, mais on peut essayer d'éviter que ces fluctuations se traduisent par des faillites de banques ou même, sans aller jusque-là, par le fait que les banques, ayant fait des pertes sur les marchés financiers, cherchent à reconstituer des réserves en restreignant ou en renchérissant leurs activités de crédits.

## **Les Modalités**

Séparation ou très grosse banque ?

Certains banquiers avancent l'argument que les interdépendances entre les activités de crédit et les activités de marché et entre les différents compartiments des activités de marché sont tellement étroites, qu'il est devenu techniquement impossible de réaliser la séparation. A tout le moins elle pourrait avoir des effets négatifs importants que l'on a du mal à mesurer. Il faut certes écouter les banquiers qui connaissent leur métier, affirme Pierre-Noël Giraud. Mais, selon lui, l'argument n'est pas recevable. Il incite cependant à considérer ce dossier de façon approfondie avec toute l'expertise nécessaire. Il ne s'agit pas de recopier le Glass Steagall Act mais de dégager des solutions modernes.

Face à l'argument de l'imbrication et de la complexité, d'autres considèrent que la protection des activités bancaires contre la volatilité des activités de la finance de marché peut être obtenue par la constitution d'énormes banques dans lesquelles l'influence des activités de marché serait d'autant plus limitée que les banques devraient respecter des ratios prudentiels renforcés.

Au total, il y a donc deux modèles possibles : la très grosse banque qui continue de prendre des risques sur les marchés et respecte des amortisseurs proportionnés ou la séparation, parce qu'on ne croit pas qu'en cas de sérieux décrochages sur les marchés financiers, les banques, même très grosses, pourront s'en sortir en faisant seulement payer leurs actionnaires.

## **Une vraie séparation**

Selon Pierre-Noël Giraud, si on opte pour la séparation, il ne s'agit pas de se contenter d'une filialisation de la finance de marché. Si la filiale fait faillite, et si la « banque mère » apporte de l'argent à sa filiale, on n'aura rien résolu. La séparation doit consister dans la création de deux établissements différents avec des actionnaires différents prenant des risques différents. Les banques d'affaires prennent éventuellement de très gros risques qui peuvent produire des profits élevés mais aussi des pertes qui ne doivent être subies que par leurs actionnaires.

Comme le disait Maurice Allais, le seul prix Nobel français d'économie, il faut empêcher les banques de spéculer avec l'argent qu'elles créent comme il faut empêcher les filiales des banques ou les fonds d'investissement de spéculer avec de l'argent prêté par les banques. On n'empêchera jamais la spéculation mais il faut que les spéculateurs spéculent avec leur argent, pas avec celui des autres.

## **Lehman Brothers, une banque d'affaire à l'origine de la crise**

Contre l'idée de séparation, on fait remarquer que la banque dont la faillite a déclenché la phase effective de la crise en 2008 était une banque d'affaires qui n'avait aucun dépôt, qui ne faisait pas de

crédit et qui était formellement séparée des autres établissements bancaires. La séparation ne serait donc pas protectrice.

En fait, explique Pierre-Noël Giraud, la faillite de Lehman Brothers a entraîné une contagion à l'ensemble du système parce qu'il y avait une interdépendance très étroite entre Lehman Brothers et les autres banques. Non parce que les banques détenaient du capital de la banque d'affaire mais parce qu'elles lui avaient accordé des prêts importants et qu'elles lui avaient acheté des instruments dérivés que la banque d'affaire avait fabriqués. Lorsque Lehman Brothers a fait faillite chaque banque savait ce que Lehman lui devait mais ne savait pas ce qu'elle devait aux autres banques.

Les banques se sont donc méfiées les unes des autres. Cela a provoqué une crise générale de liquidité bancaire et le blocage des activités de crédit. Il a fallu l'intervention des banques centrales qui ont très bien réagi en alimentant les banques en liquidités pratiquement sans conditions.

Quand on parle de séparation, conclut Pierre-Noël Giraud, la séparation du capital des banques de dépôts et des banques d'affaires n'est pas seule en cause. Les banques de dépôts ne doivent pas avoir le droit de prêter aux banques d'affaires. Celles-ci ne doivent pas pouvoir spéculer avec de la monnaie créée par les banques de dépôts. Dans le système de séparation que l'on peut imaginer la faillite éventuelle d'une banque d'affaires ne doit léser que ses actionnaires et ceux qui lui ont confié leur épargne. Il y a des pertes mais elles ne concernent que ceux qui ont pris des risques en toute connaissance de cause.